

SARL "3MLS"

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €
Siège social : Parc Activité Sud Champagne – 10800 SAINT-THIBAULT
RCS TROYES 498 844 356

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente mai à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du gérant.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Fabrice DEROZIERE
propriétaire de huit cents parts, ci.....800 parts
Madame Estelle DEROZIERE née SOT
propriétaire de deux cents parts, ci200 parts
Total des parts présentes ou représentées1 000 parts
sur les 1 000 parts composant le capital social

Monsieur Fabrice DEROZIERE préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'associée non-gérante plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- transfert du siège social et de l'établissement principal
- modification corrélative des statuts et lecture des statuts
- formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du gérant et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

Transfert du siège social et de l'établissement principal

L'assemblée générale décide de transférer le siège social et l'établissement principal au 28 rue Jean Colas – 10440 TORVILLIERS et ce, à compter du 1^{er} juin 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Modifications statutaires et lecture des statuts

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 "Siège social" des statuts de la SARL "3MLS" comme suit :



Article 4 – Siège social

Nouvelle mention

"Le siège social est désormais fixé 28 rue Jean Colas – 10440 TORVILLIERS (décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2024).

Le transfert du siège social est décidé par décision extraordinaire des associés."

Après lecture des statuts mis à jour, suite à la modification indiquée ci-dessus, l'assemblée générale adopte les statuts modifiés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Formalités

L'assemblée générale charge le gérant d'accomplir ou de faire accomplir l'ensemble des formalités légales et réglementaires, notamment :

- la publication dans un journal d'annonces légales des modifications intervenues dans la société
- l'inscription modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés via le Guichet Unique
- la modification du tampon de la société
- l'information de la banque et les organismes sociaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Fait à SAINT-THIBAULT, le 30 mai 2024

Monsieur Fabrice DEROZIERE

Lu et Approuvé


Madame Estelle DEROZIERE née SOT

Lu et approuvé
